



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

187^e séanceMercredi 20 avril 1994, à 10 heures
New York

Président : M. Mongbé (Bénin)*La séance est ouverte à 10 h 10.***Échange de vues général sur les trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour (suite)**

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation cubaine tient à vous exprimer et à exprimer aux Vice-Présidents, à notre collègue latino-américain choisi comme Rapporteur et aux Présidents des trois groupes de travail ses plus sincères félicitations pour votre élection. Nous sommes certains que vous vous acquitterez au mieux de vos responsabilités.

À la dernière session, l'Ambassadeur de Araujo Castro, du Brésil, et tous les collègues qui l'ont assisté dans son travail à la Commission nous ont fait bénéficier de leur expérience et de leur compétence pour faire progresser nos travaux. Nous leur sommes reconnaissants des résultats obtenus.

La délégation cubaine tient à contribuer, même brièvement, à cet échange de vues, rapide mais fort utile, à propos des trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission du désarmement pour l'année 1994.

La délégation cubaine est bien consciente qu'un gros effort sera nécessaire pour exécuter le mandat que nous a confié l'Assemblée générale des Nations Unies : mener à bien, au cours de la présente session, les travaux relatifs au désarmement nucléaire et à la science et à la technique tout en procédant à un examen préliminaire du nouveau point relatif aux transferts internationaux d'armes, l'accent étant mis sur la question des transferts illicites.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous sommes saisis d'un document officiel qui est le fruit des consultations menées à bien par l'Ambassadeur Batiouk au cours des réunions que la Commission a tenues l'an dernier et récemment.

De l'avis de notre délégation, ce document contient un ensemble d'éléments très utiles, qui pourront très certainement servir de base à nos travaux. Notre délégation tient à cet égard à dire qu'il sera nécessaire de mieux équilibrer ce texte en y incorporant les vues des diverses délégations. Cela s'applique aux paragraphes 24 et 25, relatifs au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et au paragraphe 32, qui traite de ce qu'on appelle les garanties de sécurité.

Ce document doit également évoquer plus clairement et examiner de manière plus approfondie certains des problèmes que pose cette question et que notre délégation juge importants. Il s'agit notamment d'interdire la production de matières fissiles destinées à des fins militaires, d'interrompre la recherche et la mise au point de nouveaux types d'armes, et de mettre en place un processus comportant des phases précises et soumis à un contrôle international rigoureux pour arriver à l'élimination totale des armes nucléaires. Ces idées et d'autres encore sont reflétées dans le document de travail présenté par la délégation cubaine au groupe de travail pertinent pendant la session de 1992.

S'agissant de la question du rôle de la science et de la technique, nous considérons que, d'une façon générale, le texte du Président, qui reflète les travaux de l'année dernière, constitue une bonne base pour la poursuite des négoc-

ciations à la présente session. Compte tenu de l'importance qu'elle accorde à la question, notre délégation a tenu à apporter sa contribution aux travaux de l'an dernier par le biais du document de travail publié sous la cote A/CN.10/175, qui conserve toute sa validité.

Les questions relatives aux mécanismes de contrôle des exportations des techniques de pointe de certains pays et la participation aux instruments internationaux de non-prolifération sont, sans aucun doute, deux de celles sur lesquelles se sont polarisées les vues des délégations.

En ce qui concerne les mécanismes de contrôle, nous sommes convaincus qu'une solution ne pourra être trouvée qu'en tenant compte de manière adéquate des intérêts et des vues tant de ceux qui fournissent que de ceux qui acquièrent ces techniques. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à atteindre un double objectif : une plus grande sécurité et la promotion de la coopération internationale à des fins pacifiques.

Pour sa part, Cuba est tout à fait disposée à accepter des limites raisonnables, appropriées et nécessaires pour le transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires. Ces limites devront cependant être fixées dans le cadre d'accords multilatéraux non discriminatoires et internationalement négociés.

Voilà pourquoi la délégation cubaine se rallie aux autres délégations qui ont évoqué la nécessité d'un dialogue multilatéral aux fins d'adoption de normes internationales universellement acceptables qui régiraient le transfert des techniques ayant des applications à double usage. Ce dialogue devra, bien sûr, se dérouler sous l'égide des Nations Unies.

Enfin, en ce qui concerne le nouveau point de l'ordre du jour sur les transferts internationaux d'armes, et plus particulièrement le trafic illicite d'armes, qui sera examiné pour la première fois cette année, celui-ci devrait donner lieu à un échange général de vues. Nous jugeons des plus utiles pour notre travail le document qui a été présenté par la délégation de la Colombie, car il contient des idées très intéressantes. Nous nous proposons, quant à nous, de formuler quelques idées à propos de cette question dans le cadre des travaux du Groupe de travail.

M. Muthaura (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de la Commission du désarmement. Étant donné vos talents de diplomate, nous

sommes sûrs que vous mènerez cette session à bonne fin. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de la Commission de leur élection, ainsi que l'Ambassadeur de Araujo Castro de la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions de Président de la Commission à la dernière session.

La session de fond de 1994 de la Commission du désarmement se déroule en un moment difficile de l'histoire des Nations Unies. Les perspectives d'un désarmement rapide et d'une limitation des armements envisagées par la communauté internationale après la fin de la guerre froide n'ont pas abouti aux résultats souhaités en matière de renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Tout en reconnaissant certains des événements positifs enregistrés récemment dans les activités de désarmement, tels que les initiatives encourageantes entreprises par deux des États nucléaires et illustrées par la signature de l'accord START II, et l'amélioration des relations entre les superpuissances qui en a découlé ainsi que la conclusion de la Convention sur les armes chimiques, nous ne saurions ignorer les conflits, en augmentation rapide, qui frappent aujourd'hui de nombreuses régions du monde. Ces conflits montrent qu'il est plus nécessaire que jamais de chercher à établir une coopération internationale plus étroite étayée par des mécanismes élargis de suivi dans la quête de la paix et du désarmement.

Les questions inscrites à notre ordre du jour portent sur certains des domaines qui, étant donné la situation changeante du monde actuel, semblent exiger une attention et une coopération multilatérale accrues. La solution de ces problèmes exige de redoubler d'efforts aux plans bilatéral, sous-régional, régional et mondial.

L'approche multilatérale de la sécurité et du désarmement sous-entend que la communauté internationale doit tirer le meilleur parti des instruments dont elle dispose. Puisque la sécurité collective est étroitement liée au renforcement de l'autorité des Nations Unies, l'Organisation doit continuer d'appuyer la mise en oeuvre des accords actuels de désarmement et de non-prolifération ainsi que la négociation de nouveaux instruments dans ce domaine.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP) est un instrument important dont les Nations Unies devraient mieux tirer parti pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Il faut redoubler d'efforts au sein des Nations Unies pour que tous les États Membres de l'Organisation deviennent parties au TNP. L'application universelle du Traité servirait de pierre angulaire aux efforts de désarmement visant

l'élimination des armes nucléaires. À cet égard, il conviendrait d'appuyer le plus possible les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui se déroulent actuellement à la Conférence du désarmement. Nous sommes conscients du rôle que ce traité jouerait dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Il y a également de solides raisons qui militent en faveur de l'interdiction, d'urgence, de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armements. La conclusion d'un traité allant dans ce sens renforcerait considérablement le Traité de non-prolifération et contribuerait largement à la limitation de la prolifération des armes nucléaires.

La communauté internationale devrait continuer à élaborer des approches régionales de la limitation des armements et de l'édification de la confiance en tant que moyens pratiques de renforcer la paix et la sécurité régionales et d'encourager le processus de réduction des armements dans le monde. Nous estimons que le désarmement régional est un élément essentiel et une mesure de confiance très importante. À cette fin, nous appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui visent essentiellement à faire avancer la cause du désarmement et des domaines connexes.

La question des transferts internationaux d'armes est étroitement liée à la question du désarmement régional. C'est avec une profonde préoccupation que nous avons assisté récemment à l'éclatement de conflits dévastateurs en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces conflits sont dus essentiellement au fait que quiconque souhaite se servir d'armes classiques peut s'en procurer facilement et au manque de considération, au plan humain, de la part des marchands d'armes, ainsi qu'à un certain degré d'irresponsabilité de la part des organismes chargés de réglementer les armements. La capacité destructrice des armes classiques et leur emploi généralisé font probablement presque autant de victimes et de dégâts que l'emploi d'armes de destruction massive. Il est donc urgent de redoubler d'attention vis-à-vis du commerce et du contrôle des mouvements des armes classiques. Les effets nuisibles des transferts d'armes sur la sécurité et la stabilité régionales sont très répandus et sont particulièrement aggravés par les transferts d'armes vers des régions instables. Il faudrait se pencher davantage sur le rôle que peuvent jouer les législations nationales dans la réglementation et la surveillance efficace des transferts d'armes légitimes et dans la prévention du trafic illicite d'armes. L'une des solutions pourrait consister à contrôler les exportations et les importations d'armes aussi bien au départ qu'à l'arrivée. Le document présenté par la Colombie sera d'une grande utilité

pour la Commission au moment où nous nous penchons sur cette importante question.

Il faut absolument s'attaquer à la question de la transparence dans les transferts internationaux d'armes. Une meilleure transparence dans les transferts d'armes facilite les mesures de limitation et de restriction en renforçant la confiance et en réduisant le risque d'une perception erronée des faits. Des efforts d'édification de la confiance pourraient amener les États à évaluer plus concrètement l'utilité de la limitation des transferts d'armes et de la création de mécanismes destinés à encourager la transparence. À cet égard, il faudrait s'efforcer d'encourager un usage accru du Registre des armes.

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes doit être de nouveau souligné. Il faut améliorer les modalités propres à garantir le transfert et l'utilisation de la technologie à des fins pacifiques. Les efforts entrepris à l'échelle mondiale exigeront la mise au point de mécanismes visant à faciliter la coopération multilatérale en faveur de la promotion et de l'utilisation des techniques militaires à des fins pacifiques.

Enfin, nous nous félicitons de la prise de conscience croissante de la communauté internationale concernant le rôle positif que peuvent jouer la science et la technique dans la vérification des mesures de désarmement actuelles et futures. Les applications de la science et de la technique peuvent contribuer à édifier la confiance en fournissant les moyens d'accroître la transparence dans le domaine militaire. La science et la technique devraient contribuer largement à la mise en oeuvre et à l'application effective des accords de limitation des armements et de désarmement.

M. Musuka (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous dire à quel point ma délégation est heureuse de vous voir présider la Commission du désarmement à sa session de fond de 1994. Je suis certain que, sous votre direction compétente et grâce à vos talents de diplomate, de grands progrès seront faits à la présente session. Je tiens également à exprimer les sincères remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Brésil, qui a présidé la Commission du désarmement à sa session de fond de 1993.

Ma délégation attache une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement dans sa recherche de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif principal étant l'élimination des armes nucléaires. La néces-

sité de poursuivre énergiquement et de surveiller le processus du désarmement nucléaire s'impose aujourd'hui plus que jamais, compte tenu notamment de l'augmentation du nombre des États nucléaires et des États sur le point de le devenir et des faits nouveaux intervenus récemment dans la péninsule coréenne.

Malgré cette sombre toile de fond, de nombreuses réalisations positives existent à partir desquelles la communauté internationale doit trouver la volonté politique de discuter du désarmement nucléaire et de prendre des décisions concrètes. La contribution positive à la paix et à la sécurité internationales qu'ont apportée les changements survenus dans l'ex-Union soviétique ne saurait être sous-estimée. Ces changements ont ouvert la voie à la mise en place d'un nouveau régime politique mondial et à la disparition de la rivalité idéologique mondiale entre les deux superpuissances, et ont ensuite créé les conditions propices à la réduction des armements dans le monde. L'interdiction de la mise au point, de la production et de l'utilisation des armes chimiques et des armes biologiques s'est concrétisée dans un contexte favorable à l'édification de la confiance entre les États qui avaient accumulé des armes chimiques et biologiques. La réalisation de cet objectif et la volonté politique que l'on a manifestée pour éliminer les armes chimiques et biologiques doivent servir d'exemple à suivre résolument dans le domaine des armes nucléaires.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité qui incombe à tous les États Membres. De même, la responsabilité du désarmement nucléaire doit incomber tant aux États dotés d'armes nucléaires qu'à ceux qui ne le sont pas. Il est impératif, lors des débats sur les questions de désarmement nucléaire, de souligner que la prolifération des armes nucléaires ne pourra être maîtrisée que lorsque les dirigeants du monde entretiendront des relations fondées sur la confiance et la compréhension mutuelle parce qu'ils n'auront plus de crainte pour leur sécurité. La meilleure façon d'édifier cette confiance est, pour les États dotés d'armes nucléaires, de montrer qu'ils s'engagent à oeuvrer en faveur de la maîtrise des armements, de la réduction des armements et de l'instauration de la confiance entre les États qui sont sur le point de se doter d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes.

Je me permettrai d'aborder la question des armes nucléaires en citant une déclaration faite il y a quelque 70 ans :

«Un jour surgira du monde de la science une machine ou une force aux capacités si inquiétantes, si complètement terrifiantes que même l'homme, le

combattant, qui risquera la torture et la mort pour pouvoir infliger la torture et la mort, sera atterré et fuira la guerre pour toujours.»

Ces paroles ont été prononcées par un inventeur célèbre, Thomas Alva Edison. Il convient de noter que, aujourd'hui, nous continuons de discuter de questions importantes pour nous qui concernent toute l'humanité.

La mise en oeuvre du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires liant les États-Unis et l'ex-Union soviétique, le traité START et l'accord subséquent sur la réduction massive des armes nucléaires stratégiques d'ici à 2003 ainsi que la décision prise par les États-Unis et l'ex-Union soviétique d'éliminer toutes les armes nucléaires terrestres à courte portée sont autant de réalisations récentes favorables au désarmement nucléaire qui doivent servir d'assises à la communauté internationale pour réaliser d'autres progrès.

Les décisions de la France et de la Chine d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la dénucléarisation de l'Afrique et l'abandon par l'Afrique du Sud de son programme d'armes nucléaires sont tout aussi importants. La déclaration d'intention de certaines anciennes Républiques soviétiques de se défaire de leurs armes nucléaires et les événements positifs survenus en Amérique latine, notamment en Argentine et au Brésil, sont de bon augure pour le désarmement nucléaire.

Après mûre réflexion, ma délégation est d'avis que, pour faire du désarmement nucléaire une réalité, il faut souligner le lien organique entre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le TNP et la Convention visant l'interdiction des armes nucléaires pour envisager l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires au-delà de la Conférence d'examen du TNP de 1995. Le Traité d'interdiction complète et le TNP, s'ils sont appliqués isolément, ne représentent pas la meilleure façon de réaliser le désarmement nucléaire. Ils sont maintenant considérés, par de nombreux États non dotés d'armes nucléaires, comme un moyen de maintenir le statu quo. Cela donne lieu à des programmes d'armes nucléaires secrets et imprécis au titre desquels les garanties sont complètement négligées, ce qui représente un danger pour la communauté internationale.

J'avais promis d'être bref. Nous sommes convenus, parce que nous débattons de questions importantes, que nous sommes accablés par le coût des armes modernes et absolument alarmés par la situation actuelle en matière d'armes nucléaires. Pourtant, nous disposons de moyens pour corriger l'équilibre incertain de la terreur et pour

empêcher l'éclatement de la guerre froide menée par l'homme.

Enfin, je dirai que, au moment où cette importante instance se réunit aujourd'hui, nous devons nous rappeler que, maintenant que nous examinons les questions dont nous sommes saisis plus sérieusement, la civilité dans les négociations n'est pas un signe de faiblesse et que la sincérité doit toujours être prouvée. Ne négocions jamais sous l'emprise de la crainte, mais ne craignons jamais de négocier. Tentons également de faire appel aux merveilles de la science plutôt qu'à la terreur qu'elle peut susciter. Ensemble, explorons les étoiles, conquérons les déserts, éradiquons la maladie, mettons en valeur les ressources fluviales et benthiques et encourageons les arts de la paix. Nous devons encourager la paix, car il ne saurait y avoir de bonne guerre ni de mauvaise paix.

M. Sukayri (Jordanie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation jordanienne, j'ai l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste de Président de la Commission du désarmement pour sa session de fond de 1994. Vos remarquables talents de diplomate de même que votre dévouement et votre vaste expérience sont pour nous la meilleure garantie que, sous votre direction, la Commission sera en mesure d'atteindre ses objectifs. Je tiens à vous assurer de la coopération de ma délégation tout au long des débats qui se dérouleront au cours de la session de fond de cette année.

Les trois principaux points inscrits à l'ordre du jour de notre présente session de fond sont tous de la plus grande importance pour la réalisation de l'objectif global du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À sa précédente session de fond, la Commission du désarmement a fait des progrès tangibles sur deux points, intitulés respectivement «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires» et «Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes». Toutefois, le fait que l'examen de ces deux points doit être achevé cette année impose à la présente session de faire encore plus. En outre, la grande importance que revêt le nouveau point de notre ordre du jour, «Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1991», n'a pas besoin d'être soulignée davantage.

Bien que la fin de la guerre froide et la disparition de l'affrontement Est-Ouest aient indubitablement beaucoup

contribué aux progrès dont nous avons récemment été témoins en matière de désarmement nucléaire, il reste beaucoup à faire pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est vrai que la menace d'une guerre nucléaire mondiale s'est considérablement réduite, mais le risque d'éclatement de guerres nucléaires régionales limitées s'est accru, surtout si la tendance à la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs persiste. La prolifération nucléaire a toujours posé une grave menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais, dans le monde actuel, ce problème est devenu l'un des sujets les plus importants inscrits en tête de l'ordre du jour international.

Voilà pourquoi le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire exige de faire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) un instrument universel, ce qui, à son tour, exige que tous les États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent à ce Traité et le ratifient. L'adhésion récente au TNP du Kazakhstan, du Bélarus et de la Géorgie en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires est très encourageante. Nous espérons que des États d'autres régions suivront bientôt cet exemple.

Pendant plusieurs décennies le Moyen-Orient a été l'une des régions les plus explosives du monde. Il est certain que la prolifération nucléaire dans cette région rendrait la situation plus explosive encore. Par conséquent l'adhésion au TNP de tous les États de la région, y compris Israël, en attendant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, contribuerait à faire régner le calme et, ce faisant, à ouvrir la voie au succès du processus de paix en cours, vers la réalisation d'un règlement de paix global, juste et durable.

Les peuples de la région attachent beaucoup d'importance à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP prévue pour l'année prochaine et l'attendent avec intérêt. Toutefois, la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais et l'octroi de garanties totales de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contribueraient beaucoup à la prorogation illimitée du TNP, à laquelle nous espérons aboutir.

La science et la technique ont un rôle important à jouer en matière de désarmement et dans les domaines connexes, tels que la vérification du respect et la conversion

de la production militaire à des fins civiles. Il est toutefois évident que la science et la technique, par la contribution qu'elles apportent à l'application des accords de limitation des armements et de désarmement, peuvent contribuer de manière positive et importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il importe par conséquent de travailler d'arrache-pied tout au long de la présente session pour achever l'étude en profondeur de ce point de l'ordre du jour qui a été entamée à la session précédente.

De même, il est de la plus haute importance d'étudier à fond et dans ses moindres détails la question des «Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1991». L'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour de la Commission du désarmement

conformément à la résolution 48/77 A de l'Assemblée générale vise à réexaminer et renforcer le régime existant en matière d'élimination du commerce international illicite d'armes classiques, ainsi qu'à identifier de nouvelles méthodes et mesures susceptibles de mettre fin au trafic international illicite d'armes. Bien que cela exige essentiellement une coopération internationale totale, il est également impératif que ce régime soit enrichi d'idées nouvelles et originales. Heureusement, dans l'époque actuelle de l'après-guerre froide, le climat international est extrêmement propice à l'adoption de nouvelles mesures. Il ne faut pas laisser échapper cette possibilité si l'on veut que la paix et la tranquillité remplacent la crainte et la tension dans notre monde.

La séance est levée à 10 h 50.